

DEPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-Sur-Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Accusé de réception en préfecture
095-219500261-20220704-DM042-2022-AR
Date de transmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022

DECISION DU MAIRE

en date du 29 juin 2022

Souscription d'un emprunt sur 20 ans
pour des travaux d'investissements et de mise en conformité
bâtiments communaux

=====

N° 42

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de celles relatives à l'alinéa 3, lui donnant délégation pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget 2022, délibéré et approuvé en séance du 21 mars 2022.

DECIDE

Article 1 : la souscription auprès du Crédit Agricole d'Ile de France, Direction Régionale de Cergy-Pontoise, 26, Quai de la Rapée – 75012 PARIS, d'un prêt de 187 674 € afin de financer des travaux d'investissements et de mise en conformité des bâtiments communaux.

Article 2 : le prêt est souscrit aux conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux : 1,76 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts 360/360
- Amortissement du capital progressif : échéances constantes
- Remboursement anticipé : possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Déblocage des fonds : dans les 3 mois suivant l'édition des contrats
- Commission d'engagement : néant

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-les-Gonesses

Le Maire,
Claude KRIEQUER

C. Krieguer

